

MODIFICATION N° 2
**DATÉE DU 10 DÉCEMBRE 2021 APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 17 JUIN 2021, EN SA
VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N°1 DATÉE DU 13 AOÛT 2021**

Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI

(Séries *Conseillers*, *F*, *O*, *N* et *NR*)

Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI

(Séries *Conseillers*, *F*, *O*, *N* et *NR*)

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI

(Séries *Conseillers*, *F*, *O*, *F5*, *T5*, *N*, *NR*, *H* et *FH*)

(ci-après les « **Fonds** »)

La notice annuelle datée du 17 juin 2021, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 13 août 2021, (la « **notice annuelle** ») se rapportant au placement des parts des Fonds par Banque Nationale Investissements inc. est par les présentes modifiée comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

La présente modification est déposée en rapport avec la modification n°2 datée du 10 décembre 2021 apportée au prospectus simplifié daté du 17 juin 2021, en sa version modifiée par la modification n°1 datée du 13 août 2021 (la « **Modification n° 2 du prospectus simplifié** »).

La Modification n° 2 du prospectus simplifié a pour objet de donner avis aux épargnants:

- de l'ajout de parts de Série *O* au Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI; et
- de l'ajout de parts de Séries *N* et *NR* au Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI et au Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI.

Les porteurs de parts devraient consulter la Modification n°2 du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications ci-dessus.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA NOTICE ANNUELLE

La notice annuelle est par les présentes modifiée comme suit:

- a) Sur la page couverture, l'information se rapportant aux Fonds est supprimée et remplacée par la suivante:

Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI 1-2-3-10-11*

Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI 1-2-3-10-11*

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI 1-2-3-5-6-10-11-12-13 *

- b) Dans le tableau figurant dans la section intitulée « **Date de création des fonds et autres événements importants** » commençant à la page 5 l'appel de note 65 est ajouté après le nom du Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI, dans la colonne « **Nom du fonds** », et la note 65 est ajoutée à la fin du tableau et se lit comme suit :

«⁶⁵ En date du 10 décembre 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été amendée afin d'ajouter des parts de Série *N* et *NR* à ce fonds. »

- c) Dans le tableau figurant dans la section intitulée « **Date de création des fonds et autres évènements importants** » commençant à la page 5, l'appel de note 66 est ajouté après le nom du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI, dans la colonne « **Nom du fonds** », et la note 66 est ajoutée à la fin du tableau et se lit comme suit :
« ⁶⁶. En date du 10 décembre 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été amendée afin d'ajouter des parts de Série N et NR à ce fonds. »
- d) Dans le tableau figurant dans la section intitulée « **Date de création des fonds et autres évènements importants** » commençant à la page 5 l'appel de note 67 est ajouté après le nom du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI, dans la colonne « **Nom du fonds** », et la note 67 est ajoutée à la fin du tableau et se lit comme suit :
« ⁶⁷. En date du 10 décembre 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été amendée afin d'ajouter des parts de Série O à ce fonds. »
- e) Aux pages 92 et 93, les 8^e, 9^e et 12^e points vignettes sous la rubrique « **Conventions importantes** » sont supprimés et remplacés par les suivants:
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-E) datée du 10 décembre 2021 relative au Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, au Fonds de revenu à taux variable BNI, au Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, au Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, au Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, au Fonds indiciel d'actions américaines BNI, au Fonds indiciel d'actions internationales BNI, aux Portefeuilles BNI, au Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, au Fonds équilibré mondiale croissance BNI, au Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI et au Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI;
 - La déclaration de fiducie cadre (NBI-F) datée du 10 décembre 2021 relative aux Portefeuilles privés BNI, au Fonds de placements présumés sûrs BNI, au Fonds de répartition tactique d'actifs BNI et au Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI;
 - La convention cadre de gestion et de placement amendée et refondue entre Trust Banque Nationale inc. Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative à tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et des Portefeuilles Méritage, datée du 10 décembre 2021;
- f) À la page 94, le 40^e point vignette sous la rubrique « **Conventions importantes** » est supprimé et remplacé par le suivant:
- L'entente de services modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., datée du 10 décembre 2021.

Attestation des Fonds, du gestionnaire et du promoteur des Fonds

Le 10 décembre 2021

La présente Modification n° 2 datée du 10 décembre 2021, avec la notice annuelle datée du 17 juin 2021, modifiée par la modification no.1 datée du 13 août 2021, et le prospectus simplifié daté du 17 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 13 août 2021 et par la Modification n° 2 datée du 10 décembre 2021, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

**Banque Nationale Investissements inc., en tant que gestionnaire et promoteur
et au nom du fiduciaire des Fonds**

« Éric-Olivier Savoie »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

« Sébastien René »

Sébastien René
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
en tant que gestionnaire et promoteur et au nom du fiduciaire des Fonds

« Joe Nakhle »

Joe Nakhle
Administrateur

« The Giang Diep »

The Giang Diep
Administrateur

Attestation du placeur principal des Fonds

Le 10 décembre 2021

À notre connaissance, la présente Modification n° 2 datée du 10 décembre 2021, avec la notice annuelle datée du 17 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 13 août 2021, et le prospectus simplifié daté du 17 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 13 août 2021 et par la Modification n° 2 datée du 10 décembre 2021, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., à titre de placeur principal des Fonds

« Éric-Olivier Savoie »

Éric-Olivier Savoie

Président et chef de la direction